

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

*Documents officiels*

CINQUIÈME COMMISSION  
60e séance  
tenue le  
vendredi 28 février 1992  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 60e SEANCE

Président : M. MUNTASSER (Jamahiriya arabe libyenne)

Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES  
ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS (suite)

- k) NOMINATION DE MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
INTERNATIONALE

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,  
*dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,  
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.5/46/SR.60  
28 mai 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 45.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS (suite) (A/46/234/Add.1)

k) NOMINATION DE MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE INTERNATIONALE

1. Le PRESIDENT appelle l'attention sur le document A/46/234/Add.1, par lequel l'Assemblée générale a été informée que M. Dryukov (Fédération de Russie) se démettait de ses fonctions de membre de la Commission de la fonction publique internationale et qu'elle devait donc désigner un remplaçant pour la durée de son mandat restant à courir, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1993. L'Assemblée générale a en outre été informée (par. 2) que le Gouvernement de la Fédération de Russie avait proposé la candidature de M. Keniaykin pour ce siège devenu vacant.

2. Le Président a été informé qu'avant d'annoncer la candidature de M. Keniaykin, le Secrétaire général avait procédé aux consultations prévues au paragraphe 1 de l'article 4 du statut de la Commission de la fonction publique internationale.

3. Comme il n'y a qu'un candidat au siège vacant, le Président considérera, s'il n'y a pas d'objection, que la Cinquième Commission préfère ne pas tenir de vote à bulletin secret et souhaite recommander par acclamation la nomination de M. Keniaykin (Fédération de Russie) à la Commission de la fonction publique internationale pour la durée du mandat de M. Dryukov restant à courir.

4. Il en est ainsi décidé.

5. Après avoir appelé l'attention sur le paragraphe 3 de l'article 5 du statut de la Commission de la fonction publique internationale, dans lequel il est stipulé que "tout membre de la Commission peut démissionner en adressant au Secrétaire général un préavis de trois mois", le Président suggère que la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de renoncer au préavis de trois mois, de façon que la démission de M. Dryukov et la nomination de M. Keniaykin puissent prendre effet immédiatement.

6. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 10 h 50.